

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 19 DÉCEMBRE 2022

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020, visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- **Considérant** que la Ville de Gap est engagée dans un programme majeur de rénovation des écoles municipales sur la période 2022-2026 ;
- **Considérant** également que la ville de Gap souhaite poursuivre son programme de rénovation malgré la hausse des coûts ;
- **Considérant** que des financements peuvent être sollicités pour ce type d'opération auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), du Département des Hautes-Alpes au titre de l'enveloppe d'Attractivité Territoriale, de la Région SUD au titre du contrat "Nos Territoires d'Abord" (NTA) ;
- **Considérant** que les dépenses éligibles pour l'Union Européenne sont isolées afin de respecter les exigences de financeur unique ;

DECIDONS

Article 1 : Objet

Les objectifs de l'opération sont les suivants :

- Garantir un environnement propice à l'apprentissage des écoliers par des travaux de nature à améliorer la fonctionnalité des espaces intérieurs ;
- Poursuivre les économies d'énergies par la rénovation énergétique des bâtiments communaux ;
- Participer à la désimperméabilisation des sols par le réaménagement des cours d'écoles.
- Répondre aux attentes de l'Ad'Ap en matière de mise en accessibilité
- Sécuriser les établissements dans le cadre du PPMS et Vigipirate

Article 2 : Le programme de rénovation 2023

Durant l'année 2023, cinq écoles feront l'objet de ce programme de rénovation des écoles :

- Anselme Gras
- Beauregard
- La Gare
- Charance
- La Tourronde Elémentaire

Article 3 : Coût

Le coût global du projet sur l'exercice 2023 est de 7 623 716 € HT.

Article 4 : Financement (Dépenses éligibles UE)

Afin de réaliser cette opération, des financements sont sollicités auprès de l'Union Européenne pour la rénovation énergétique avec pour objectif a minima du niveau énergétique "BBC Rénovation", a minima le changement d'une classe énergétique, sur les écoles d'Anselme Gras et de Beauregard, selon le plan de financement suivant :

	Montant HT	Taux
Union Européenne (UE)	2 250 455,20 €	70 %
AUTOFINANCEMENT	964 480,80 €	30 %
TOTAL	3 214 936,00 €	100,0 %

Article 5 : Financement (Hors Dépenses éligibles UE)

Hors postes éligibles à l'Union Européenne, des financements sont sollicités auprès de l'Etat, de la Région, et du Département selon le plan de financement suivant :

	Montant HT	Taux
Etat DSIL	913 152,30 €	20,71 %
Région SUD	545 976,00 €	12,38 %
Département	913 152,30 €	20,71 %
AUTOFINANCEMENT	2 036 499,40 €	46,19 %
TOTAL	4 408 780,00 €	100 %

Article 6 : Modalités

La Commune de Gap s'engage à respecter les modalités d'attribution fixées par les règlements administratifs et financiers de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région SUD et du Département des Hautes-Alpes.

Article 7 : Exécution

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

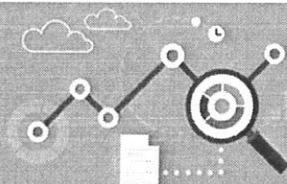
FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 19 DÉCEMBRE 2022

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 21.12.22
Publié ou notifié le : 21.12.22



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes individuels
Numéro de l'acte :	D2022_12_499
Date de la décision :	2022-12-19 00:00:00+01
Objet :	Programme de Rénovation des écoles _ Exercice 2023
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	005-210500617-20221219-D2022_12_499-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
005-210500617-20221219-D2022_12_499-AI-1-1_0.xml	text/xml	876
Nom original :		
D_11896.pdf	application/pdf	63049
Nom métier :		
99_AI-005-210500617-20221219-D2022_12_499-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	63049

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 décembre 2022 à 09h22min06s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 décembre 2022 à 09h22min14s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 décembre 2022 à 09h22min20s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 décembre 2022 à 09h22min24s	Reçu par le MI le 2022-12-21

